



**Coalition pour la Cour pénale internationale**  
[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

AVIS AUX MEDIA

3 février 2010

Contact:

À *La Haye* : Oriane Maillet,

Tél : (+) 31 70 311 10 82

E-mail : [maillet@coalitionfortheicc.org](mailto:maillet@coalitionfortheicc.org)

À *New York* : Mariana Rodríguez Pareja

Tél : (+) 1 646 465 8517

E-mail : [rodriguez@coalitionfortheicc.org](mailto:rodriguez@coalitionfortheicc.org)

**LA CPI RENVERSE LA DÉCISION D'EXCLURE LES CHARGES DE GÉNOCIDE  
DU MANDAT D'ARRÊT D'EL-BÉCHIR**

*Malgré un arrêt d'appel historique, El-Béehir reste en fuite*

**QUOI :** Le 3 février 2010, la Chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI) a confirmé l'appel interjeté par le Procureur contre la décision de la Chambre préliminaire I d'exclure le crime de génocide du mandat d'arrêt émis contre le Président soudanais el-Béehir au motif d'une erreur de droit. La Chambre d'appel a annulé, à l'unanimité, la décision rendue en mars 2009 par la Chambre préliminaire I arguant que la Cour avait appliqué une mauvaise norme d'administration de la preuve. La Chambre d'appel a demandé à la Chambre préliminaire de statuer à nouveau sur la question de savoir si le mandat d'arrêt devait être élargi de façon à couvrir le génocide en s'appuyant sur la bonne norme d'administration de la preuve. Les juges ont insisté sur le fait que la décision reposait sur des considérations procédurales et qu'ils ne se prononçaient donc en aucun cas sur la responsabilité d'El-Béehir dans un génocide.

**POURQUOI :** Le 14 juillet 2008, le Procureur de la CPI a demandé à la Cour d'émettre un mandat d'arrêt portant sur les trois charges, à savoir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. Le 4 mars 2009, la Cour a accepté de délivrer un mandat d'arrêt incluant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité mais a refusé d'ajouter le génocide car la majorité de la Chambre a considéré que les éléments de preuve produits par le Procureur ne constituaient pas une base raisonnable permettant de croire à l'existence d'une intention génocidaire de la part du Président El-Béehir. Le Procureur a interjeté appel de cette décision le 6 juillet 2009 arguant que la Chambre préliminaire avait appliqué la mauvaise norme d'administration de la preuve en estimant que la SEULE conclusion raisonnable pouvant être tirée des éléments de preuve devait être la présence de motifs raisonnables de croire à l'existence d'une intention génocidaire.

**QUI :** Hassan Ahmad El-Béehir est Président du Soudan depuis 1993. Il est soupçonné des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis au Darfour depuis cinq ans. Le mandat d'arrêt contre El-Béehir est le premier jamais émis par la CPI à l'encontre d'un chef d'État en exercice.

**COMMENTAIRES :** « La décision d'aujourd'hui est extrêmement importante puisqu'elle pourrait mener à les juges de la CPI à accuser de génocide un chef d'État en exercice ce qui

serait une première dans l'histoire de la Cour », a expliqué William R. Pace, coordinateur de la Coalition pour la CPI – un réseau de la société civile présent dans 150 pays et œuvrant pour que la CPI soit juste, efficace et indépendante et pour faciliter l'accès à la justice pour les victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. « Néanmoins, à l'heure où nous parlons, le Président El-Béchetir est toujours en fuite, malgré les charges qui pèsent sur lui et l'obligation qu'a le Soudan de l'arrêter et de le livrer », a ajouté M. Pace. « Nous exhortons le gouvernement soudanais, les États parties de la CPI, les autres gouvernements et les organisations internationales à faire tout leur possible pour qu'El-Béchetir soit traduit en justice le plus rapidement possible ».

« La quête de justice est cruciale pour que le peuple darfourien garde espoir », a déclaré Niemat Ahmadi, officier de liaison à la Coalition Save Darfur. « Je suis atterrée de voir que de nombreux chefs d'État de la communauté internationale répètent « plus jamais » mais ne respectent pas leurs engagements pour autant puisqu'ils ont permis au premier génocide du 21<sup>e</sup> siècle de durer depuis plus de six ans », a-t-elle ajouté. « L'annonce d'aujourd'hui me donne l'espoir que la CPI contribuera à respecter la promesse. L'engagement de la CPI dans la justice montre l'exemple au reste de la communauté internationale ».

**CONTEXTE :** L'enquête sur la situation au Darfour (Soudan) a été officiellement ouverte par le Procureur de la CPI le 6 juin 2005 après le renvoi de la situation à la Cour par la Résolution 1593 du Conseil de sécurité de l'ONU, le 31 mars 2005. Depuis le renvoi, trois mandats d'arrêt publics ont été délivrés, respectivement contre Ahmad Muhammad Harun, Ali Kushayb et Omar Hassan Ahmad El-Béchetir. Aucun de ces trois mandats d'arrêt n'a été exécuté puisque le gouvernement soudanais défie ouvertement et refuse constamment de coopérer avec la Cour et la communauté internationale. Une citation à comparaître a également été émise à l'encontre de Bahr Idriss Abu Garda, qui a comparu pour la première fois le 18 mai 2009. La décision sur la question de savoir si son affaire sera ou non renvoyée en procès devrait être rendue prochainement.

La CPI est la première cour internationale permanente compétente pour juger les individus accusés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. À ce jour, elle a publiquement émis douze mandats d'arrêt et une citation à comparaître dans le cadre d'enquêtes sur quatre situations : la République centrafricaine, le Darfour (Soudan), l'Ouganda et la République démocratique du Congo. Quatre suspects sont actuellement en détention. Le Bureau du Procureur de la CPI serait en train d'analyser au moins neuf autres situations sur quatre continents.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :** Veuillez visiter le site Internet de la Coalition à l'adresse <http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=darfur> et participer à notre blog "*In Situ: La justice vue par la société civile*" à [www.coalitionfortheicc.org/blog](http://www.coalitionfortheicc.org/blog)

**Contexte et informations :** Des experts d'organisations des droits de l'homme sont listés dans les pages suivantes ; vous pouvez les contacter pour obtenir des informations.

**M. Osman Hummada (pour des interviews en arabe ou anglais), chercheur en droits de l'homme et Codirecteur de l'African Center for Justice and Peace Studies**

Tél : Veuillez contacter Mme Olivia Bueno au : +1 212 453 58 55

E-mail : [oshirazu@hotmail.com](mailto:oshirazu@hotmail.com) et [osman@acjps.org](mailto:osman@acjps.org)

**M. Dismas Nkunda, Président du Darfur Consortium et Co-directeur de l'International Refugee Rights Initiative**

(Kampala, Ouganda)  
Tél : +256414340274  
Portable : +256 75 331 0404  
E-mail : [dismas.nkunda@refugee-rights.org](mailto:dismas.nkunda@refugee-rights.org)

**Mme Olivia Bueno, Directrice associée, Darfur Consortium/ International Refugee Rights Initiative (IRRI)**  
(New York, Etats-Unis)  
Tél : +1 212 453 58 55  
E-mail : [olivia.bueno@refugee-rights.org](mailto:olivia.bueno@refugee-rights.org)

**Mme Niemat Ahmadi, Coalition Save Darfur et Darfuri Leaders Network**  
(Washington, Etats-Unis)  
Tél : + 1 202 556 2101  
Portable : +1 804 439 2022  
E-mail : [niemat@svedarfur.org](mailto:niemat@svedarfur.org)

**Mme Emily Diamond-Falk, Directrice des Relations presse, Coalition Save Darfur**  
(Washington, Etats-Unis)  
Pour des interviews avec des représentants darfouris basés aux États-Unis  
Tél : +1 202 525-8153  
E-mail : [ashley@savedarfur.org](mailto:ashley@savedarfur.org)

**M. Christopher Hall, Senior Legal Adviser, Amnesty International**  
(Londres, Royaume-Uni)  
Tél : +44 207 241 1728  
E-mail : [chall@amnesty.org](mailto:chall@amnesty.org)

**M. John Washburn, Président, Coalition américaine des ONG pour la CPI**  
(New York, Etats-Unis)  
Tél : +1 212 907 1317;  
E-mail : [jwashburn@unaEtats-Unis.org](mailto:jwashburn@unaEtats-Unis.org)

**M. Dadimos Haile, Président du Département thématique et justice internationale, Avocats Sans Frontières**  
(Bruxelles, Belgique)  
Tél : +32 2 223 36 54  
E-mail : [DHaile@asf.be](mailto:DHaile@asf.be)

**M. Stephen Lamony, Officier de liaison pour l'Afrique et les pays en situation, Coalition pour la CPI (CCPI)**  
(New York, Etats-Unis)  
Tél : + 1.646.465.8514,  
E-mail : [lamony@coalitionfortheicc.org](mailto:lamony@coalitionfortheicc.org)

**Mme Isabelle Olma, Conseillère juridique, Coalition pour la CPI (CCPI)**  
(La Haye, Pays-Bas)  
Tél : +31 (0) 70 3111084  
E-mail : [olma@coalitionfortheicc.org](mailto:olma@coalitionfortheicc.org)

**Dr. Khalid Cherkaoui Semmouni, Président, Centre Marocain des Droits de l'Homme**  
(Rabat, Maroc)  
Portable : +212 68 68 11 38  
E-mail : [semmouni2003@yahoo.fr](mailto:semmouni2003@yahoo.fr)

**Mme Oby Nwankwo, Directrice exécutive, Civil Resource Development and Documentation Centre**

(Enugu, Nigéria)

Portable : +234 803 313 2494

E-mail : [nwankwooby@yahoo.com](mailto:nwankwooby@yahoo.com)

**M. Don Kraus, Président, Citizens for Global Solutions**

(Washington, Etats-Unis)

Tél : + 1 202-330-4103

E-mail : [dkraus@globalsolutions.org](mailto:dkraus@globalsolutions.org)

**Mme Ariela Blatter, Directrice de la politique et des programmes, Citizens for Global Solutions**

(Washington, Etats-Unis)

Tél : 202-546-3950 x108

E-mail : [ablatter@globalsolutions.org](mailto:ablatter@globalsolutions.org)

**M. Richard Dicker, Directeur, Programme justice internationale, Human Rights Watch**

(New York, Etats-Unis)

Portable : +1 917 747 6731

E-mail : [dickerr@hrw.org](mailto:dickerr@hrw.org)

**Mme Mariana Pena, Représentant permanent, International Federation for Human Rights (FIDH)**

(La Haye, Pays-Bas)

Tél : +31 (0) 70 3560259

E-mail : [mpena@fidh.org](mailto:mpena@fidh.org)

**M. Ndifuna Mohammed, Directeur exécutif, Human Rights Network—Uganda**

(Kampala, Ouganda)

Portable : +256 772 419 229

E-mail : [executive@hurinet.org.ug](mailto:executive@hurinet.org.ug)

**Mme Lorraine Smith, IBA Programme Manager, International Bar Association**

(La Haye, Pays-Bas)

Tél : +31 70 302 2859

Portable : + 30 (0)634266310

E-mail : [lorraine.smith@int-bar.org](mailto:lorraine.smith@int-bar.org)

**Mme Alison Smith, Legal Counsel, No Peace Without Justice**

(Bruxelles, Belgique)

Portable : +32 486 986 235

E-mail : [alison@sensible.it](mailto:alison@sensible.it)

**Dr. David Donat Cattin, Directeur des Programmes, Parliamentarians for Global Action**

(La Haye, Pays-Bas)

Portable : +31 6 23 31 8581

E-mail : [donat@pgaction.org](mailto:donat@pgaction.org)

**Mme Carla Ferstman, Directrice, REDRESS**

(Londres, Royaume-Uni)

Tél : +44 20 7793 1777

E-mail : [carla@redress.org](mailto:carla@redress.org)

**Mme Brigid Inder, Directrice exécutive, Women's Initiatives for Gender Justice**

(La Haye, Pays-Bas)

Tél : +31 70 302 9911

Portable : +31 6 20 38 71 84

E-mail : [brigid@iccwomen.org](mailto:brigid@iccwomen.org)

*Avis important: La Coalition dans son ensemble et son secrétariat ne prennent pas position quant aux enquêtes, accusations ou situations devant la CPI. Toutefois, les membres individuels de la Coalition peuvent approuver le renvoi d'une affaire, fournir un soutien juridique et autre au travail d'enquête, ou développer des partenariats avec les collectivités locales et autres organismes dans le cadre de leurs efforts.*

####